

RAPPORT ANNUEL

2018-2019



AGENCE RÉGIONALE DE
MISE EN VALEUR DES FORÊTS
PRIVÉES DE LA GASPÉSIE-LES-ÎLES

TABLES DES MATIÈRES

Message du président.....	1
Membres.....	2
Conseil d'administration.....	3
Principaux sujets traités au conseil d'administration.....	5
Conseillers forestiers accrédités.....	6
Comités.....	8
Contribution financière des partenaires.....	9
Investissements en forêt privée.....	10
Travaux sylvicoles.....	11
Vérification opérationnelle et critères de performance.....	14
Bilan de plan d'action 2018-2019 de l'agence.....	16
Liste des taux des traitements admissibles en 2018-2019.....	18
Plan de protection et de mise en valeur de la forêt privée Gaspésie-Les-Îles.....	20
Règlementation municipale.....	20
Transfert de connaissances et certification forestière.....	21
Épidémie de la tordeuse des bourgeons d'épinette.....	22
Budget prévisionnel 2019-2020.....	24
États financiers.....	25

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 - Rapport d'assiduité des membres du CA de l'AFOGÎM du 1 ^{er} avril 2018 au 31 mars 2019	4
Tableau 2 - Liste des conseillers forestiers accrédités pour l'année 2018-2019.....	6
Tableau 3 - Sommes et nombre de propriétaires desservis par MRC par les programmes d'aide à l'aménagement des forêts privées de la Gaspésie	10
Tableau 4 - Quantité et montants investis par l'AFOGÎM dans la réalisation de travaux sylvicoles par groupe de traitement pour les trois dernières années en Gaspésie	11
Tableau 5 - Détails des quantités réalisées et des sommes investies par l'AFOGÎM en aménagement de la forêt privée en Gaspésie par groupe de traitement pour la saison 2018-2019	12
Tableau 6 - Quantité et montants investis par l'AFOGÎM par MRC par groupe de traitement en 2018-2019..	13
Tableau 7 - Bilan du plan d'action 2018-2019 de l'AFOGÎM pour le programme régulier.....	16
Tableau 8 - Bilan du plan d'action 2017-2018 de l'AFOGÎM pour le programme de mobilisation des bois	17
Tableau 9 - Bilan des activités de transfert de connaissances financées par l'AFOGÎM en 2018-2019.....	21
Tableau 10 - Budget prévisionnel 2019-2020.....	24

LISTE DES FIGURES

Figure 1 - Carte de la répartition des conseillers forestiers – AFOGÎM.....	7
Figure 2 - Évolution de l'épidémie de tordeuse des bourgeons de l'épinette (TBE) en forêt privée et publique en 2018 en Gaspésie	22
Figure 3 - Évolution de la défoliation cumulative en forêt privée et publique en 2018 en Gaspésie	23

MESSAGE DU PRÉSIDENT

Défis, défis et encore des défis, c'est le mot qui me revient sans cesse dans la tête lorsqu'on parle de l'aménagement et de l'exploitation forestière de notre forêt privée gaspésienne. Chaque année amène son lot de difficultés et d'embûches, que ce soit le prix et la mise en marché de toutes nos essences de bois, le nombre de transporteurs disponibles, l'expansion de la tordeuse des bourgeons d'épinette, la disponibilité des machines forestières et j'en passe.

Malgré que la région n'ait pas atteint sa cible de mise en marché des bois, je tiens à féliciter tous nos partenaires et tous leurs producteurs forestiers pour l'effort qu'ils ont consenti à atteindre la cible de la région.

Je crois qu'après une année de gestion du nouveau budget supplémentaire pour la mobilisation des bois, certains constats en découlent. Ainsi, je pense que les conseillers forestiers accrédités et l'Agence devront retravailler la planification quinquennale des travaux faite en 2018 afin de s'ajuster aux réalités citées plus haut et ce, dans l'optique de réussir à investir toutes les sommes qui ont été allouées à la région tout en atteignant les cibles de mobilisation des bois demandées par le Ministre. Mais, comme mentionné l'an dernier, cela ne se fera pas en travaillant en silo mais plutôt en travaillant en partenariat.

Malgré qu'il y ait eu encore cette année quelques divergences d'opinions entre l'Agence et ses partenaires, je pense qu'on est sur la bonne voie de devenir de vrais partenaires. Une présence accrue des présidents des groupements forestiers et la possibilité de former une table de concertation devraient être de nouveaux outils pour concrétiser ce souhait. De toute façon nous le devons à ceux à qui les programmes sont dédiés, soit nos producteurs forestiers. Ultimement nous voulons tous la même chose, que la forêt privée gaspésienne atteigne son plein potentiel économique et ce, de manière durable.

Enfin, je veux remercier le conseil d'administration et notre personnel pour leur participation et pour continuer, années après années, de prendre à cœur leurs responsabilités et leurs devoirs pour assurer une saine gestion de l'Agence.

Guy Gallant
Président de l'AFOGÎM



MEMBRES

Toute personne morale ou organisme œuvrant sur le territoire de l'Agence et faisant partie des partenaires de la forêt privée peut être admis comme membre régulier. Cinq catégories font partie des partenaires, soit les organismes de gestion en commun, les syndicats de producteurs de bois, les industriels de pâtes, papiers et panneaux, les industriels de sciage ainsi que le monde municipal. Ces membres sont appelés à désigner des personnes à titre de représentants avec droit de vote aux assemblées générales. Chaque catégorie a droit à un nombre égal de vote.

Organisme de gestion en commun

Entreprises Agricoles et Forestières de Percé
Groupement Agro-Forestier de la Ristigouche
Groupement Forestier Coopératif Baie-des-Chaleurs
Groupement Forestier Coopératif de la Péninsule
Groupement Forestier Coopératif Shick Shock
Fédération des groupements forestiers de la Gaspésie

Syndicats de producteurs de bois

Syndicat des producteurs de bois de la Gaspésie
Syndicat des producteurs forestiers du Bas-Saint-Laurent

Industriels des pâtes, papiers et panneaux

Rayonier A.M. Canada S.E.N.C.
Uniboard Canada inc. Sayabec

Industriels du sciage

Association Coopérative Forestière de St-Elzéar
Groupe de Scieries GDS inc.
Produits forestiers Temrex
Rosario Poirier inc.

Monde municipal

MRC Avignon
MRC Bonaventure
MRC Rocher-Percé
MRC Côte-de-Gaspé
MRC Haute-Gaspésie
Municipalité des Îles-de-la-Madelaine
Ville de Carleton-sur-Mer
Ville de Gaspé
Ville de New Richmond
Municipalité de Port-Daniel-Gascons
Municipalité de Cascapédia-Saint-Jules
Municipalité de Marsoui
Municipalité de Saint-Alphonse
Municipalité de Saint-André-de-Restigouche
Municipalité de Saint-Elzéar

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration est constitué de représentants des quatre groupes de partenaires nationaux, soit, le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, les représentants de l'industrie de transformation du bois, les représentants du monde municipal et les représentants des producteurs forestiers.

En poste au 31 mars 2019, les membres du conseil d'administration, sous la présidence de Guy Gallant, étaient :

Ministères des Forêts, de la Faune et des Parcs

Daniel Villeneuve, chef de l'unité de gestion de la Baie-des-Chaleurs

Alain Leblanc, chef de l'unité de gestion de la Gaspésie

Monde municipal

Gérard Porlier, maire de la Municipalité de Saint-Alphonse

Noël-Marie Clavet, maire de la Municipalité de Petite-Vallée

Titulaires de permis d'exploitation d'usine de transformation du bois

Mario Bernier, superviseur foresterie et approvisionnement fibres, Uniboard Canada inc.

Richard Caissy, ing. f., gestionnaire des opérations forestières, Produits forestiers Temrex

Producteurs forestiers

Katherine Court, directrice générale et de mise en marché, Syndicat des producteurs de bois de la Gaspésie

Sylvain Réhel, directeur général des Entreprises Agricoles et Forestières de Percé

Au cours de l'année 2018-2019, le conseil d'administration s'est réuni à six reprises :

Tableau 1 - Rapport d'assiduité des membres du CA de l'AFOGÎM du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2019

Représentants	Membres	Dates des rencontres du conseil d'administration					
		20/04/18	18/06/18	21/06/18	23/10/18	17/12/18	01/02/19
MFFP	Alain Leblanc	P	A	P	P	A	P
MFFP	Daniel Villeneuve	P	P	P	P	P	P
Syndicat des producteurs de bois	Berthold Gagné	P	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Syndicat des producteurs de bois	Katherine Court	N/A	P	P	A	A	P
Groupements forestiers	Pierre-Luc Desjardins	P	P	P	N/A	N/A	N/A
Groupements forestiers	Sylvain Réhel	N/A	N/A	N/A	P	P	P
Municipalités – Sud	Gérard Porlier	P	P	P	P	A	P
Municipalités – Nord	Noël-Marie Clavet	N/A	A	A	A	A	A
Municipalités – Nord	Noël Richard	A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Usines – Pâtes, papiers et panneaux	Mario Bernier	P	P	P	P	P	P
Usines - Sciage	Richard Caissy	P	P	P	P	P	P

P : Présent

A : Absent

Ressources consenties par les partenaires

La valeur de la participation des partenaires au conseil d'administration de l'Agence et dans les divers comités est évaluée à 16 374 \$

PRINCIPAUX SUJETS TRAITÉS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Au cours de l'exercice, les principales activités du conseil d'administration de l'Agence ont été les suivantes :

- ✓ Accréditation des conseillers forestiers 2018-2019
- ✓ Arrosage contre la TBE
- ✓ Bilan de performance des conseillers forestiers
- ✓ Boisement des friches
- ✓ Budget (orientations et démarches)
- ✓ Certification forestière en forêt privée
- ✓ Cibles régionales
- ✓ Contributions industrielles
- ✓ Conditions de travail des employés
- ✓ Politique sur l'évaluation de la performance des conseillers forestiers
- ✓ Orientation des travaux forestiers
- ✓ Plan de protection et de mise en valeur des forêts privées
- ✓ Politique budgétaire
- ✓ Prévisions et suivis budgétaires 2018-2019
- ✓ Politique sur la prévention, la santé et sécurité et la procédure d'urgence
- ✓ Programme subvention
- ✓ Rapport annuel 2017-2018
- ✓ Répartition budgétaire entre les conseillers forestiers
- ✓ Arrosage contre la TBE
- ✓ Statut de producteur forestier apparenté
- ✓ Transfert de connaissance
- ✓ Vérification opérationnelle

PERSONNEL DE L'AGENCE

Pour assurer, offrir un soutien administratif et technique aux conseillers forestiers et faire le suivi des décisions du conseil d'administration pour la saison 2018-2019, l'Agence disposait du personnel suivant :

Louis Gauthier, ing. f., directeur général

Gilles Lieutenant, tech. f., agent vérificateur

Bruno Duguay, tech. f., agent vérificateur

Jessica Delarosbil, adjointe administrative

CONSEILLERS FORESTIERS ACCRÉDITÉS

Pour la réalisation des travaux sylvicoles effectués dans le cadre de ses programmes d'aide, l'Agence accrédite sept conseillers forestiers. Ils offrent les services professionnels et techniques nécessaires à l'exécution des travaux admissibles (Tableau 2; Figure 1).

Tableau 2 - Liste des conseillers forestiers accrédités pour l'année 2018-2019

Conseillers forestiers		MRC desservies
 CONSEILLERS FORESTIERS FOREMO INC. YOLAND LAFLAMME INC. Entrepreneur et consultant en foresterie	162, rue de l'Église Mont-Louis (Québec) G0E 1T0 Téléphone : 418 797-4480 Télécopieur : 418 797-2133 Courriel : information@foremo.ca	Haute-Gaspésie Côte-de-Gaspé
 Maxifor Coopérative de services forestiers	139A, route 132 Ouest New Richmond (Québec) G0C 2B0 Téléphone : 418 392-5660 Télécopieur : 418 392-5929 Courriel : maxifor@globetrotter.net	Avignon Bonaventure Rocher-Percé
 eaf Les entreprises agricoles et forestières de Percé inc.	884, route 132 Ouest, Percé (Québec) G0C 2L0 Téléphone : 418 782-2621 Télécopieur : 418 782-5293 Courriel : eafperce@globetrotter.net	Bonaventure (Hope à Shigawake) Rocher-Percé
 Groupement agro forestier de la Ristigouche	70A, rue Principale L'Ascension-de-Patapédia (Québec) G0J 1R0 Téléphone : 418 299-2147 Télécopieur : 418 299-2814 Courriel : gafr@gafr.net	Avignon (l'Ascension-de-Patapédia à Pointe-à-la-Croix)
 GROUPEMENT FORESTIER COOPÉRATIF BAIE-DES-CHALEURS	106, rue Industrielle New Richmond (Québec) G0C 2B0 Téléphone : 418 392-5088 Télécopieur : 418 392-5080 Courriel : info@gfcbc.ca	Avignon (Maria à Escuminac) Bonaventure (Paspébiac à Cascapédia-St-Jules)
 GROUPEMENT FORESTIER COOPÉRATIF DE LA PÉNINSULE	54, rue Eden Gaspé (Québec) G4X 1Z2 Téléphone : 418 368-5646 Télécopieur : 418 368-6120 Courriel : gfcpeninsule@globetrotter.net	Côte-de-Gaspé
 Groupement Forestier Coopératif Shick Shock	174, route du Parc Ste-Anne-des-Monts (Québec) G4V 2C2 Téléphone : 418 763-7600 Télécopieur : 418 763-7423 Courriel : gf.shick.shock@globetrotter.net	Haute-Gaspésie

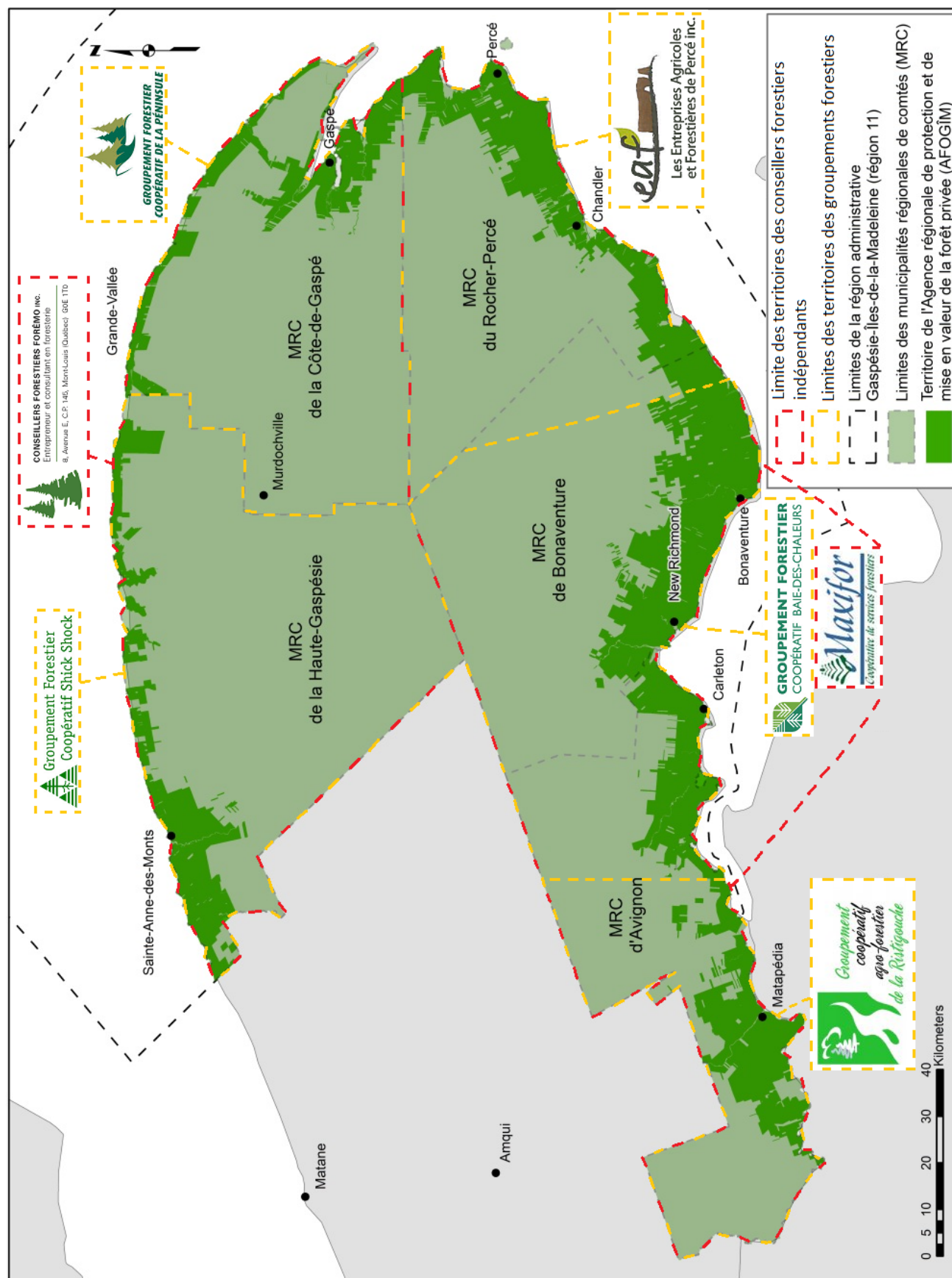


Figure 1 - Carte de la répartition des conseillers forestiers – AFOGIM

COMITÉS

Les comités et les groupes de travail ont des mandats spécifiques reliés à la réalisation de la mission de l'Agence. Leurs travaux permettent d'appuyer et de conseiller les administrateurs dans leurs tâches. Le comité technique est le seul comité permanent actif à l'Agence actuellement.

Le comité technique a comme mandat d'étudier et de donner des avis au conseil d'administration sur des sujets précis définis par le conseil d'administration de l'Agence ou par le personnel technique de l'Agence. Tout autre dossier technique relié à la livraison du programme forestier de l'Agence peut également être traité par le comité, notamment :

- L'ajustement d'une norme technique en vigueur à l'Agence;
- L'élaboration d'une stratégie sylvicole pour la forêt privée;
- La révision du plan de mise en valeur;
- La révision au calcul de possibilité forestière;
- Le suivi des nouveautés dans le domaine forestier et la modulation des traitements sylvicoles en vigueur.

Au 31 mars 2019, la composition du comité technique était la suivante :

- Mme Katherine Court, représentante du Syndicat des producteurs de bois de la Gaspésie;
- MM. Claudel Francoeur et Pierre-Luc Desjardins, représentants des conseillers forestiers OGC;
- M. Gaétan Guité, représentant des conseillers forestiers indépendants;
- M. Alain Leblanc, représentant du MFFP;
- M. Gaétan Bernatchez, représentant du monde municipal;
- M. Richard Caissy, représentant de l'industrie forestière secteur sciage;
- M. Mario Bernier, représentant de l'industrie forestière secteur panneaux, pâtes et papiers;
- M. Louis Gauthier, représentant de l'AFOGÎM.

Pour l'année 2018-2019, le comité technique s'est réuni à deux reprises.

Des groupes de travail peuvent également être formés ponctuellement. Leur composition et leur mandat est défini par le conseil d'administration. Ces comités recommandent par la suite des orientations au conseil d'administration.

Cette année, deux groupes de travail ont été formés. Un premier groupe de travail, formé d'Alain Leblanc, de Guy Gallant et de Richard Caissy s'est réuni le 13 avril 2018 afin de suggérer au conseil d'administration des modifications des conditions de travail en vigueur à l'Agence.

Un second groupe de travail, également formé d'Alain Leblanc, de Guy Gallant et de Richard Caissy s'est réuni le 25 février 2019 pour suggérer au CA des modifications au cahier *Méthode de vérification opérationnelle* de l'Agence.

CONTRIBUTION FINANCIÈRE DES PARTENAIRES

Les différents partenaires de l'Agence offrent leur contribution à l'aménagement de la forêt privée de la région. Les principaux partenaires s'impliquant financièrement sont le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, les producteurs forestiers et les usines de transformation du bois.

MFFP

Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées	1 981 678 \$
Programme Subvention 2018	739 060 \$
Total	2 720 738 \$

*Le montant total investi dans ce programme supplémentaire inclut un revenu d'intérêt de 74 806 \$.

Producteurs forestiers

Contribution des producteurs forestiers	375 077 \$
---	------------

Les propriétaires doivent également défrayer le coût pour la réalisation des plans d'aménagement forestier : 138 plans ont été confectionnés pour une superficie forestière totale de 5 878 hectares. L'Agence ne dispose pas d'information sur la valeur de cette contribution.

Contributions industrielles

Titulaires de permis d'exploitation d'usine	163 940 \$
Industriels du Nouveau-Brunswick	32 064 \$
Total	196 004 \$

Liste des usines de transformation du bois ayant contribué au financement de l'Agence au cours de l'exercice 2018-2019 :

- | | |
|---|--|
| ✓ Association coopérative de St-Elzéar | ✓ Multicèdre |
| ✓ Bois Daaquam | ✓ Rayonier A.M. Canada |
| ✓ Bois Granval G.D.S. | ✓ Rosario Poirier inc. |
| ✓ Bois Marsoui G.D.S. | ✓ Scierie Blais |
| ✓ Bois sciage Lafontaine | ✓ Scierie Serdam |
| ✓ Damabois (Cap-Chat & St-Damase) | ✓ Stella-Jones |
| ✓ Gaston Cellard inc. | ✓ Temrex |
| ✓ Groupe Cedrico (Bois d'œuvre Cedrico Price) | ✓ Uniboard Canada inc. |
| ✓ Groupe Lebel | ✓ Scierie Chaleur Associés (Belledune, NB) |
| ✓ Industries G.D.S. | ✓ Groupe Savoie (NB) |
| ✓ Maibec | |

INVESTISSEMENTS EN FORÊT PRIVÉE

Pour l'année 2018-2019, une somme de 2 724 086 \$ en aide financière a été investie chez des producteurs forestiers reconnus pour la réalisation de travaux de mise en valeur. Un total de 380 producteurs a bénéficié du programme, dont trois sont considérés comme grands propriétaires puisqu'ils possèdent une superficie forestière supérieure à 800 hectares d'un seul tenant (Tableau 3).

Tableau 3 - Sommes et nombre de propriétaires desservis par MRC par les programmes d'aide à l'aménagement des forêts privées de la Gaspésie en 2018-2019

MRC	Types de propriétaires					
	Petits propriétaires		Grands propriétaires		Total	
	Nombres	Montants	Nombres	Montants	Nombres	Montants
Avignon	115	819 587 \$			115	819 587 \$
Bonaventure	103	605 358 \$			103	605 358 \$
Rocher-Percé	54	487 997 \$	1	45 036 \$	55	533 033 \$
Côte-de-Gaspé	45	273 921 \$	1	29 562 \$	46	303 483 \$
Haute-Gaspésie	63	404 022 \$	1	58 603 \$	64	462 625 \$
Total	380	2 590 885 \$	3	133 201 \$	383	2 724 086 \$

*Pour le programme régulier, 39 448 \$ additionnels ont été investis pour la mise en ballots des plants forestiers et 19 992 \$ pour le transport des plants

TRAVAUX SYLVICOLES

L'Agence de mise en valeur des forêts privées de la Gaspésie-Les-Îles a continué en 2018-2019 d'investir d'importantes sommes d'argent pour la réalisation de travaux sylvicoles en forêt privée. Les budgets consentis à l'aménagement ont augmentés cette année par rapport aux années précédentes (tableaux 4, 5 et 6).

On peut constater que les activités de préparation de terrain ont augmentés en 2018-2019 par rapport aux années précédentes. Le reboisement s'est quant-à-lui maintenu tandis que les entretiens de plantation sont en légère progression. De moins en moins de traitements sylvicoles non-commerciaux sont réalisés. Les travaux commerciaux sont quant à eux en forte hausse par rapport aux années passées.

Tableau 4 - Quantité et montants investis par l'AFOGIM dans la réalisation de travaux sylvicoles par groupe de traitement pour les trois dernières années en Gaspésie

Activités	Quantités (ha ou Mplants)			Montants investis		
	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2016-2017	2017-2018	2018-2019
Préparation de terrain	492	475	563	318 240 \$	339 983 \$	428 885 \$
Plantation	1 089	927	899	451 766 \$	439 781 \$	457 978 \$
Entretien de plantation	388	504	537	502 473 \$	755 106 \$	928 207 \$
Traitements non - commerciaux	17	20	14	22 092 \$	23 097 \$	24 892 \$
Traitements commerciaux	1 630	1485	2037	792 424 \$	699 371 \$	884 124 \$
Total				2 647 496 \$	2 086 997 \$	2 724 086 \$

Tableau 5 - Détails des quantités réalisées et des sommes investies par l'AFOGÎM en aménagement de la forêt privée en Gaspésie par groupe de traitement pour la saison 2018-2019

PRÉPARATION DE TERRAIN (Ha)	Superficies (ha)	Montants investis
Débroussaillage et déblaiement mécanique	20,7	25 627 \$
Déblaiement mécanique	542,7	403 258 \$
Total	563,4	428 885 \$
Proportion	-	15,8%
PLANTATION (Mplts)	Quantité (Mplts)	Montants investis
Plantation manuelle racines nues - Résineux	53,6	28 566 \$
Plantation manuelle racines nues - Feuillus	8,9	4 744 \$
Plantation manuelle récipients	827,5	419 461 \$
Regarni	9,2	5 207 \$
Total	899,2	457 978 \$
Proportion	-	16,9 %
ENTRETIEN DE PLANTATION (Ha)	Superficies (ha)	Montants investis
Premier dégagement plantation résineux	459,2	792 930 \$
Deuxième dégagement plantation résineux	70,3	121 622 \$
Premier dégagement plantation feuillus	7,4	12 835 \$
Deuxième dégagement plantation feuillus	0,5	820 \$
Total	537,4	928 207 \$
Proportion	-	34,0 %
TRAITEMENTS NON-COMMERCIAUX (Ha)	Superficies (ha)	Montants investis
Dégagement de peuplements naturels	14,4	24 892 \$
Total	14,4	24 892 \$
Proportion	-	0,9 %
TRAITEMENTS COMMERCIAUX (Ha)	Superficies (ha)	Montants investis
Martelage	138,8	18 815 \$
Aide technique à la mobilisation des bois	1316	257 055 \$
Éclaircie commerciale feuillus d'ombre	7,0	9 107 \$
Jardinage feuillus d'ombre	64,3	72 590 \$
Coupe progressive résineuse	213,77	182 231 \$
Coupe progressive feuillus d'ombre	56,95	61 966 \$
Coupe de récupération totale	25,2	13 238 \$
Coupe progressive autre résineux	21,2	23 345 \$
Première éclaircie commerciale résineuse plantation – DHP 9 à 15 cm	150,2	195 944 \$
Première éclaircie commerciale résineuse plantation – DHP 15,1 à 19 cm	43,9	49 833 \$
Total	2037	884 124 \$
Proportion	-	32,4 %
TOTAL		2 724 086 \$

Tableau 6 - Quantité et montants investis par l'AFOGÎM par MRC par groupe de traitement en 2018-2019

MRC		Préparation de terrain (ha)	Plantation (Mplants)	Entretien de plantation (ha)	Traitements non-commerciaux (ha)	Traitements commerciaux (ha)	Total
Avignon	Quantité	73	151	124		804	N/A
	Montants (\$)	56 956 \$	76 584 \$	215 336 \$		470 711 \$	819 587 \$
Bonaventure	Quantité	118	228	123		495	N/A
	Montants (\$)	87 414 \$	116 162 \$	213 865 \$		187 917 \$	605 358 \$
Rocher-Percé	Quantité	172	232	103		338	N/A
	Montants (\$)	130 632 \$	117 631 \$	178 380 \$		106 390 \$	533 033 \$
Côte-de-Gaspé	Quantité	48	71	85	14	119	N/A
	Montants (\$)	40 875 \$	36 159 \$	146 569 \$	24 892 \$	54 988 \$	303 483 \$
Haute-Gaspésie	Quantité	152	217	102		281	N/A
	Montants (\$)	113 008 \$	111 442 \$	174 057 \$		64 118 \$	462 625 \$
Total	Quantité	563	899	537	14	2037	N/A
	Montants (\$)	428 885 \$	457 978 \$	928 207 \$	24 892 \$	884 124 \$	2 724 086 \$

VÉRIFICATION OPÉRATIONNELLE ET CRITÈRES DE PERFORMANCE

La vérification opérationnelle (VO) et les critères de performance sont les opérations qui permettent à l'Agence de s'assurer de l'atteinte de ses objectifs de qualité dans les activités qu'elle finance. La vérification opérationnelle permet d'évaluer la qualité des travaux et des services techniques livrés au propriétaire et d'assurer le respect du cahier d'instructions techniques. Les critères de performance permettent d'évaluer la performance des conseillers forestiers dans le but d'assurer l'amélioration continue et une saine allocation des investissements. En 2018-2019, l'AFOGÎM devait procéder à la vérification de 10 % de l'ensemble des travaux réalisés.

CRITÈRE 1 - CONFORMITÉ DES PRESCRIPTIONS						
ANNÉE	TOTAL DES PRESCRIPTIONS					
	REQUES	À VÉRIFIER	VÉRIFIÉES		CONFORMITÉ	RÉSULTAT
	Nbre	Nbre	Nbre	%	Nbre	%
V.O. 2018-2019	811	664	82	12%	81	99
V.O. 2017-2018	696	581	59	10		100
V.O. 2016-2017	591	529	57	11		92

CRITÈRE 2 - CONFORMITÉ DES RAPPORTS D'EXÉCUTION									
ANNÉE	NOMBRE TOTAL	QUALITÉ D'EXÉCUTION				QUANTITÉ			
		VÉRIFIÉS		CONFORMITÉ	RÉSULTAT	VÉRIFIÉS		CONFORMITÉ	RÉSULTAT
		Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
V.O. 2018-2019	1029	97	9%	90	93%	35	3%	34	97
V.O. 2017-2018	981	102	10		96	60	6		98
V.O. 2016-2017	931	104	11		94	63	7		98

CRITÈRE 3 - CONFORMITÉ DES PLANS D'AMÉNAGEMENT FORESTIER (PAF)									
ANNÉE	NOMBRE TOTAL	À VÉRIFIER		VÉRIFIÉS				CONFORMITÉ	
		Ha	\$	Nbre	%	Ha	%	Nbre	%
2018-2019 (V. O. admin.)	138	6171	-	25	18	1283	21	24	96
2018-2019 (V. O. signatures-dates)	138	6171	-	25	18	1283	21	18	72

CRITÈRE 4 - CONFORMITÉ DES SUIVIS DE PLANTATIONS					
ANNÉE	PLANTATIONS À SUIVRE	VÉRIFIÉES		Conformité	
		Nbre	Mplants	Nbre	%
Plantations 2017	311	311	927	304	98

CRITÈRE 5 - RESPECT DE LA PROGRAMMATION ANNUELLE						
ACTIVITÉS	QUANTITÉ PRÉVUE		QUANTITÉ RÉALISÉE		CONFORMITÉ	
	Ha ou Mplants	(\$)	Ha ou Mplants	(\$)	Nbre	%
Préparation de terrain	658	489 073	544	407 659	2	29
Reboisement	861	447 644	892	453 905	6	86
Regarni	11	6 292	9	5 207	7	100
1er entretien	468	807 694	456	788 188	6	86
2e entretien	55	94 234	70	122 620	4	57
Travaux non-commerciaux	21	31 487	14	24 892	5	71
Éclaircie commerciale	302	386 832	196	338 244	3	43
Coupe progressive	493	458 110	292	269 678	2	29
ATMB	925	191 886	1209	254 670	1	14
Total	3 794	2 913 252	3 684	2 665 063	4	44

CRITÈRE 6 - DÉTENIR UN PROGRAMME DE PRÉVENTION EN SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL		
ANNÉE	CONFORMITÉ	
	Nbre	%
2018-2019	7	100

CRITÈRE 7 - QUALITÉ DES DOCUMENTS ENVOYÉS À L'AGENCE			
ANNÉE	NOMBRE TOTAL	CONFORMITÉ	
		Nbre	%
2018-2019	86	72	84

CRITÈRE 8 - CONFORMITÉ DES SOMMES VERSÉES AUX PROPRIÉTAIRES EXÉCUTANTS								
ANNÉE	NOMBRE TOTAL	À VÉRIFIER	QUANTITÉ VÉRIFIÉE				CONFORMITÉ	
		(\$)	Nbre	%	(\$)	%	Nbre	%
2017-2018	141	130 822	19	13%	24 044	18%	17	89

BILAN DE PERFORMANCE DES CONSEILLERS FORESTIERS		
CRITÈRES	PONDÉRATION	NOTE
Critère 1	30	29,6
Critère 2	40	36,7
Critère 3	10	7,2
Critère 4	4	3,9
Critère 5	2	0,9
Critère 6	1	1,0
Critère 7	10	8,4
Critère 8	2	1,8
Total	99	89,2
Sommaire	100	90,4

BILAN DU PLAN D'ACTION 2018-2019 DE L'AGENCE

Chaque année, l'AFOGÎM se dote d'un plan d'action et se fixe des objectifs dans la réalisation de certains travaux forestiers. Un bilan est par la suite produit, ce qui permet de voir si les objectifs fixés ont été atteints (tableaux 7 et 8).

Tableau 7 - Bilan du plan d'action 2018-2019 de l'AFOGÎM pour le programme régulier

Actions	Indicateurs	Cibles 2018-2019	Résultats 2018-2019	Résultats par rapport à la cible (%)
Réaliser des travaux	Pourcentage des sommes investies par l'AGENCE en <i>Traitements sylvicoles non commerciaux</i>	79 %	88 %	111 %
	Nombre d'hectares réalisés par l'AGENCE en <i>Traitements sylvicoles non commerciaux</i>	1 917 ha	1 859 ha	97 %
	Pourcentage des sommes investies par l'AGENCE en <i>Traitements sylvicoles commerciaux</i>	4 %	8 %	200 %
	Nombre d'hectares réalisés par l'AGENCE en <i>Traitements sylvicoles commerciaux</i>	112 ha	401 ha	358 %
Protéger les investissements passés	Maintien par l'AGENCE d'une politique de protection des investissements	OUI	OUI	100 %
Réaliser des activités d'orientation et de concertation auprès des entités régionales, interrégionales ou des organismes environnementaux	Pourcentage des sommes investies par l'AGENCE dans les activités d'orientation et de concertation auprès des entités régionales, interrégionales ou des organismes environnementaux	0 %	0 %	100 %
	Nombre d'activités d'orientation et de concertation auprès des entités régionales, interrégionales ou des organismes environnementaux réalisées par l'AGENCE	2 %	2 %	100 %
Encourager le propriétaire aux bonnes pratiques forestières et à la récolte de bois	Pourcentages des sommes investies par l'AGENCE dans les activités de transfert de connaissances	0,9 %	1,5 %	167 %
	Nombre d'activités de transfert de connaissances réalisés sur le territoire de l'AGENCE	20	14	70 %
Favoriser et soutenir les pratiques d'aménagement forestier durable ainsi que la certification forestière	Considération et protection des autres ressources du milieu forestier	OUI	OUI	100 %
	Pourcentage des sommes investies par l'AGENCE en certification forestière	0,9 %	0 %	0 %
	Superficie certifiée	n. d.	n. d.	N/A

Tableau 8 - Bilan du plan d'action 2017-2018 de l'AFOGÎM pour le programme de mobilisation des bois

Actions	Indicateurs	Cibles 2018-2019	Résultats 2018-2019	Résultats par rapport à la cible
Réaliser des traitements commerciaux	Sommes investies par le BÉNÉFICIAIRE en traitements commerciaux	954 044 \$	722 595 \$	-24 %
	Nombre d'hectares réalisés en traitements commerciaux	1 611 ha	1 645 ha	2 %
Réaliser des traitements non-commerciaux	Sommes investies par le BÉNÉFICIAIRE en traitements non-commerciaux	120 577 \$	103 390 \$	-14 %
	Nombre d'hectares réalisés en traitements non-commerciaux	155 ha	97 ha	-37 %

LISTE DES TAUX ET DES TRAITEMENTS ADMISSIBLES EN 2018-2019

CODES DE PRODUCTION	CODES DE TRAVAUX	TRAITEMENTS SYLVICOLES	CONTRIBUTION ATTENDUE DU PROPRIÉTAIRE	CONTRIBUTION PAYÉE PAR L'AGENCE			
				EXÉCUTION	TECHNIQUE	TOTAL	UNITÉ
5- TRAITEMENT DE PRÉPARATION DE TERRAIN (Ha)							
		Débroussaillage et déblaiement					
7517	DDMAN	Faible compétition	20 %	393	146	539	\$/ha
7501	DDMEC	Forte compétition	20 %	1 170	146	1 316	\$/ha
7516	DBMEC	Déblaiement mécanique	20 %	597	146	743	\$/ha
7502	DBTLT	Déblaiement avec tracteur à lame tranchante	20 %	948	146	1 094	\$/ha
7504	DECHI	Déchiquetage	20 %	1 158	146	1 304	\$/ha
		Scarifiage					\$/ha
7511	STTSL	Léger - Type TTS à disques passifs	20 %	166	146	312	\$/ha
7513	STTSM	Moyen - Types TTS hydrauliques, Donaren, Equisyl ou Requin	20 %	256	146	402	\$/ha
7520	LHPEH	Labourage et hersage agricole - Peuplier hybride (PEH)	20 %	326	146	472	\$/ha
7509	HEFO1	Hersage forestier - Simple passage	20 %	315	146	461	\$/ha
7512	HEFO2	Hersage forestier - Double passage	20 %	585	146	731	\$/ha
6- TRAITEMENT DE LA RÉGÉNÉRATION ARTIFICIELLE							
7634	PLMEC	Plantation mécanique (pelle planteuse)	20 %	1 050	171	1 221	\$/1 000 plants
		Plantation manuelle					
7626	PLRNR	Racines nues PFD Résineux	20 %	351	182	533	\$/1 000 plants
7636	PLRNF	Racines nues PFD Feuillus	20 %	351	182	533	\$/1 000 plants
7630	PLRTP	Récipients de 50 à 109 cc Résineux	20 %	137	166	303	\$/1 000 plants
7632	PLRPE	Récipients 110 à 199 cc	20 %	185	170	355	\$/1 000 plants
7639	PLRMO	Récipients 200 à 299 cc	20 %	278	179	457	\$/1 000 plants
7638	PLRGR	Récipients 300 cc et plus Résineux	20 %	314	193	507	\$/1 000 plants
7633	PLRGF	Récipients 300 cc et plus Feuillus	20 %	314	193	507	\$/1 000 plants
		Regarni					
7649	RERNR	Racines nues PFD Résineux	20 %	426	182	608	\$/1 000 plants
7652	RERNF	Racines nues PFD Feuillus	20 %	426	182	608	\$/1 000 plants
7654	RERTP	Récipients de 50 à 109 cc Résineux	20 %	221	166	387	\$/1 000 plants
7651	RERPE	Récipients 110 à 199 cc	20 %	261	170	431	\$/1 000 plants
7648	RERMO	Récipients 200 à 299 cc	20 %	354	179	533	\$/1 000 plants
7650	RERGR	Récipients 300 cc et plus Résineux	20 %	373	193	566	\$/1 000 plants
7653	RERGF	Récipients 300 cc et plus Feuillus	20 %	373	193	566	\$/1 000 plants
		Enrichissement					
7641	ENRNR	Racines nues PFD Résineux	20 %	426	182	608	\$/1 000 plants
7647	ENRNF	Racines nues PFD Feuillus	20 %	426	182	608	\$/1 000 plants
7645	ENRPE	Récipients 110 à 199 cc	20 %	261	170	431	\$/1 000 plants
7642	ENRMO	Récipients 200 à 299 cc	20 %	354	179	533	\$/1 000 plants
7644	ENRGR	Récipients 300 cc et plus Résineux	20 %	373	193	566	\$/1 000 plants
7643	ENRGF	Récipients 300 cc et plus Feuillus	20 %	373	193	566	\$/1 000 plants
		Plantation et Regarni - Peuplier Hybride					
7620	PLPEH	Plantation - PEH	20 %	498	193	691	\$/1 000 plants
7660	REPEH	Regarni - PEH	20 %	498	193	691	\$/1 000 plants
7- TRAITEMENT D'ÉDUCATION							
7754	DESM	Désherbage manuel ou mécanique	20 %	239	374	613	\$/ha
		Dégagement (1 ^{er} et 2 ^e) plantation Résineux					
7751	DPLR1	1 ^{er} dégagement plantation résineux	5 %	1 287	444	1 731	\$/ha
7752	DPLR2	2 ^e dégagement plantation résineux	5 %	1 287	444	1 731	\$/ha
		Dégagement (1 ^{er} et 2 ^e) plantation Feuillus					
7761	DPLF1	1 ^{er} dégagement plantation feuillu	5 %	1 287	444	1 731	\$/ha
7762	DPLF2	2 ^e dégagement plantation feuillu	5 %	1 287	444	1 731	\$/ha
7858	DEGRN	Dégagement peuplement naturel	5 %	1 287	444	1 731	\$/ha
		Éclaircie précommerciale résineuse (systématique)	20 %				
7853	EPCSD	8 000 à 15 000 tiges/ha	20 %	843	374	1 217	\$/ha
7854	EPCST	15 001 tiges/ha et +	20 %	1 127	374	1 501	\$/ha
7863	EPCPL	Éclaircie précommerciale feuillus d'ombre (puits de lumière) avec martelage	20 %	774	562	1 336	\$/ha

LISTE DES TAUX ET DES TRAITEMENTS ADMISSIBLES EN 2018-2019 (suite)

CODES DE PRODUCTION	CODES DE TRAVAUX	TRAITEMENTS SYLVICOLES	CONTRIBUTION ATTENDUE DU PROPRIÉTAIRE	CONTRIBUTION PAYÉE PAR L'AGENCE			
				EXÉCUTION	TECHNIQUE	TOTAL	UNITÉ
9- TRAITEMENTS SYLVICOLES COMMERCIAUX							
		Coupe progressive résineuse (SEPM)					
7973	CPRMA	Manuelle	10 %	654	410	1 064	\$/ha
8973	CPRME	Mécanisée	10 %	482	410	892	\$/ha
		Coupe progressive - Autres résineux					
7977	CPPMA	Manuelle	10 %	937	410	1 347	\$/ha
8977	CPPME	Mécanisée	10 %	689	410	1 099	\$/ha
		Coupe progressive - Feuillus d'ombre					
7974	CPFMA	Manuelle	10 %	937	410	1 347	\$/ha
8974	CPFME	Mécanisée	10 %	689	410	1 099	\$/ha
		Coupe de récupération					
7978	CRPMA	Partielle manuelle	10 %	842	410	1 252	\$/ha
8978	CRPME	Partielle mécanisée	10 %	619	410	1 029	\$/ha
7979	CRTMA	Totale manuelle	10 %	361	248	609	\$/ha
8979	CRTME	Totale mécanisée	10 %	266	248	514	\$/ha
		Éclaircie commerciale - Feuillus d'ombre					
7967	EFOMA	Manuelle	10 %	891	410	1 301	\$/ha
8967	EFOME	Mécanisée	10 %	655	410	1 065	\$/ha
		Éclaircie commerciale - Autres résineux ^a					
7969	EPNMA	Manuelle	10 %	891	410	1 301	\$/ha
8969	EPNME	Mécanisée	10 %	655	410	1 065	\$/ha
		Première éclaircie commerciale résineuse (SEPM) ^b					
		Peuplement naturel					
7980	ENMAP	Manuelle - DHP 9 à 15 cm	10 %	1 166	410	1 576	\$/ha
7981	ENMAG	Manuelle - DHP 15,1 à 19 cm	10 %	940	410	1 350	\$/ha
8980	ENMEP	Mécanisée - DHP 9 à 15 cm	10 %	857	410	1 267	\$/ha
8981	ENMEG	Mécanisée - DHP 15,1 à 19 cm	10 %	691	410	1 101	\$/ha
		Plantation					
7985	EPMAP	Manuelle - DHP 9 à 15 cm	10 %	1 166	410	1 576	\$/ha
7986	EPMAG	Manuelle - DHP 15,1 à 19 cm	10 %	940	410	1 350	\$/ha
8985	EPMEP	Mécanisée - DHP 9 à 15 cm	10 %	857	410	1 267	\$/ha
8986	EPMEG	Mécanisée - DHP 15,1 à 19 cm	10 %	691	410	1 101	\$/ha
		Première éclaircie commerciale plantation pin blanc et pin rouge ^c					
7987	EPPMA	Manuelle	10 %	999	410	1 409	\$/ha
8987	EPPME	Mécanisée	10 %	734	410	1 144	\$/ha
		Jardinage résineux (SEPM)					
7970	CJRMA	Manuel	10 %	852	410	1 262	\$/ha
8970	CJRME	Mécanisé	10 %	626	410	1 036	\$/ha
		Jardinage - Autres résineux					
7972	CJPMA	Manuelle	10 %	878	410	1 288	\$/ha
8972	CJPME	Mécanisée	10 %	645	410	1 055	\$/ha
		Jardinage feuillus d'ombre					
7971	CJFMA	Manuel	10 %	878	410	1 288	\$/ha
8971	CJFME	Mécanisé	10 %	645	410	1 055	\$/ha
		Martelage ^d					
7901	MAFEU	Feuille	10 %	-	130	130	\$/ha
7902	MARES	Résineux	10 %	-	148	148	\$/ha
		Aide technique à la mobilisation des bois					
7920	ATMA4	Manuelle - Taux pour les 4 premiers hectares (1 à 4 ha)	10 %	-	255	255	\$/ha
7921	ATMA +	Manuelle - Taux pour chaque hectare supplémentaire	10 %	-	69	69	\$/ha
8920	ATME4	Mécanisées - Taux pour les 4 premiers hectares (1 à 4 ha)	10 %	-	255	255	\$/ha
8921	ATME +	Mécanisée - Taux pour chaque hectare supplémentaire	10 %	-	69	69	\$/ha

a. Pour l'éclaircie commerciale - Autres résineux, les peuplements naturels de pin blanc et de pin rouge sont admissibles à plusieurs éclaircies

b. Pour les peuplements naturels et les plantations de résineux (SEPM), seule la première éclaircie commerciale est financée.

c. Pour les plantations de pin blanc et de pin rouge, seule la première éclaircie commerciale est financée.

d. La majoration n'est applicable que pour les traitements commerciaux admissibles.

PLAN DE PROTECTION ET DE MISE EN VALEUR DE LA FORÊT PRIVÉE GASPÉSIE-LES-ÎLES

La confection d'un Plan de Protection et de Mise en Valeur (PPMV) des forêts privées est une des tâches des 17 agences de mise en valeur des forêts privées du Québec, qui découle du Sommet sur la forêt privée tenu en mai 1995. Lors de ce sommet, il a été reconnu que la protection et la mise en valeur de la forêt privée devrait être une œuvre commune des quatre partenaires de la forêt privée, soit, les propriétaires de lots boisés, l'industrie forestière, le monde municipal et le gouvernement du Québec. Les acteurs régionaux et provinciaux ont convenu de l'importance pour chaque région du Québec de se doter d'un Plan de Protection et de Mise en Valeur (PPMV) de la forêt privée. Le PPMV prévoit le niveau de financement des activités de mise en valeur, les modalités d'allocation et de versement des sommes disponibles, les objectifs quantifiables de production des ressources forestières et les moyens à mettre en œuvre pour atteindre ces objectifs.

La révision du premier PPMV de l'Agence AFOGIM réalisé en 2001 était devenue une étape incontournable pour faire le point sur la réalité de la forêt gaspésienne. Le changement du profil des propriétaires forestiers quant à leur âge, leurs raisons de posséder un lot à bois et les activités qu'ils réalisent sur leurs lots boisés font partie des constats qui ressortent du PPMV. En outre, depuis le premier PPMV, les connaissances sur le territoire et ses occupants ont été affinées. De plus, beaucoup de nouvelles connaissances ont été acquises. Les investissements consentis sur le territoire de l'Agence, depuis sa création en 1996, ont également contribué à augmenter la productivité du territoire forestier privé. La deuxième version du PPMV, adoptée à l'Agence depuis 2018, est disponible en ligne sur le site internet de l'AFOGÎM (www.afogim.com).

RÈGLEMENTATION MUNICIPALE

En Gaspésie, trois MRC ont adopté des règlements municipaux concernant l'abattage d'arbre. Ces MRC sont Rocher-Percé, Bonaventure et Avignon. La ville de Gaspé a également fait de même. Les MRC de Côte-de-Gaspé et de Haute-Gaspésie n'ont toujours pas adopté de tels règlements.

Pour plus d'information concernant les règlements en vigueur sur l'abattage d'arbre, veuillez consulter :

- ✓ Pour la MRC de Bonaventure : Christian Grenier, technicien forestier
- ✓ Pour la MRC d'Avignon : Jean-François Hudon, ingénieur forestier
- ✓ Pour la MRC de Rocher-Percé : Louis Babin, aménagiste adjoint

TRANSFERT DE CONNAISSANCES ET CERTIFICATION FORESTIÈRE

L'AFOGÎM s'implique depuis les débuts à offrir des activités de transfert de connaissance aux producteurs forestiers et aux personnes désireuses d'en apprendre davantage sur les saines pratiques à adopter en aménagement forestier. De plus, depuis 2014-2015, l'Agence de mise en valeur des forêts privées de la Gaspésie, via les contributions industrielles, soutient financièrement les activités reliées à la certification forestière du territoire privé.

En 2018-2019, l'AFOGÎM a financé les activités de transfert de connaissance à la hauteur de 28 327 \$. De ce montant, 19 131 \$ ont été investis pour la réalisation d'activité de formations et à des activités de transfert de connaissances données par le Syndicat des producteurs de bois de la Gaspésie (Tableau 9). De plus, un montant de 9 196 \$ a été accordé au Syndicat pour réaliser des activités de transfert de connaissance en lien avec la certification. Des travaux ont été effectués pour faire le suivi de l'efficacité des modalités d'intervention dans les forêts à hautes valeurs de conservation afin de renforcer l'application de mesures de mitigations lors des interventions forestières réalisées en forêt privée.

Tableau 9 - Bilan des activités de transfert de connaissances financées par l'AFOGÎM en 2018-2019

Activités	Nombre d'activités	Nombre de participants
Façonnage de feuillu	1	4
Façonnage, qualité et contrat de récolte de bois	7	86
Introduction à la gestion du boisé	3	25
Programme d'arrosage TBE	2	3
Techniques d'abattage avec la scie à chaîne	1	7
Total	14	125

ÉPIDÉMIE DE LA TORDEUSE DES BOURGEONS D'ÉPINETTE

La tordeuse des bourgeons de l'épinette (TBE) a continué sa progression dans la péninsule en 2018. Des défoliations ont été observées depuis 2013 en forêt privée et ce, principalement sur la rive nord de la péninsule. Depuis l'année dernière, on observe que la migration de l'insecte se concrétise dans le sud de la péninsule. Depuis 2015, l'épidémie a également progressé dans la MRC d'Avignon est maintenant présente dans la MRC de Bonaventure. La carte de la défoliation en 2018 (Figure 2) montre que l'intensité de l'épidémie a progressé en territoire privé sur la rive nord de la Gaspésie et affecte également la MRC de la Côte-de-Gaspé. La défoliation cumulative, qui permet de prédire la mortalité des arbres, semble élevée seulement dans la MRC de la Haute-Gaspésie et ce, principalement dans le secteur de Cap-Chat et Ste-Anne-des-Monts (Figure 3).

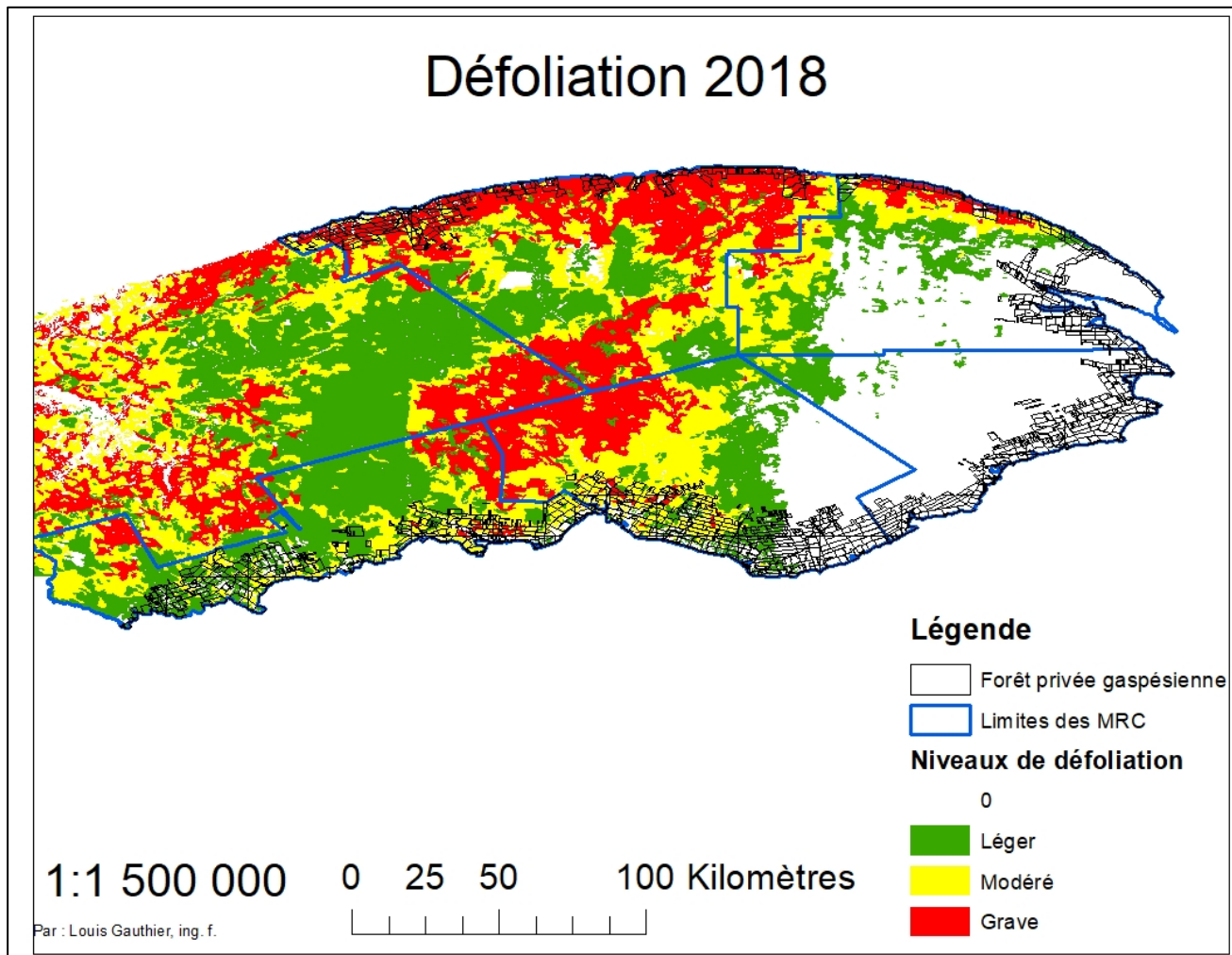


Figure 2 - Évolution de l'épidémie de tordeuse des bourgeons de l'épinette (TBE) en forêt privée et publique en 2018 en Gaspésie

L'Agence a élaboré des modalités d'intervention qui détaillent les traitements à proscrire et ceux admissibles en contexte d'épidémie de TBE. Plus précisément, l'éclaircie précommerciale résineuse et l'éclaircie commerciale en sapinière sont les traitements proscrits en période TBE. Depuis 2019, ces modalités s'appliquent maintenant à tout le territoire privé. L'Agence a également distribué des exemplaires du guide *L'épidémie de la tordeuse des bourgeons d'épinette et mon boisé* élaboré par le MFFP aux conseillers forestiers afin qu'ils les distribuent aux propriétaires forestiers concernés.

La stratégie mise en place par l'Agence pour contrer les effets de la TBE vise principalement à la récolte des peuplements dont la vulnérabilité est élevée et très élevée de manière à diminuer les pertes de bois causées par l'insecte. À l'échelle provinciale, un programme dédié entre autres à la TBE a également été mis en place pour venir en aide aux producteurs affectés par l'épidémie en forêt privée.

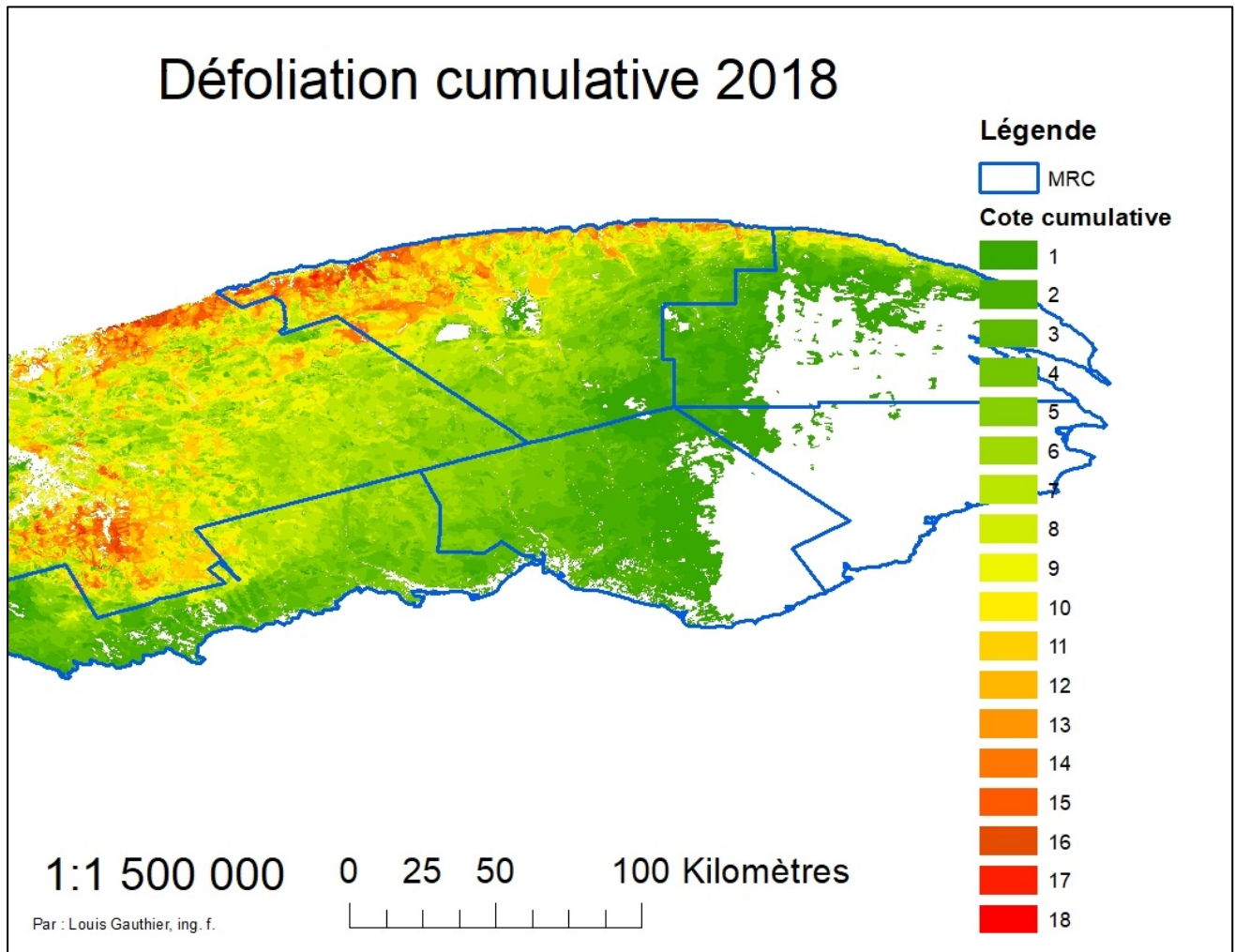


Figure 3 - Évolution de la défoliation cumulative en forêt privée et publique en 2018 en Gaspésie

BUDGET PRÉVISIONNEL 2019-2020

Tableau 10 - Budget prévisionnel 2019-2020

REVENUS	
Contribution du MFFP	3 144 109 \$
Contribution des titulaires de permis d'exploitation d'usine	180 000 \$
Transport de plants hors-région	2 535 \$
Revenus d'intérêt	15 000 \$
Autres revenus	1 500 \$
TOTAL DES REVENUS	3 343 144 \$
DÉPENSES	
Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées	1 675 000 \$
Programme supplémentaire	1 189 959 \$
Dépôts de plants	20 000 \$
Transport de plants hors-région	2 535 \$
Salaires	212 650 \$
Frais de déplacement	20 000 \$
CSST	1 500 \$
Assurances	6 000 \$
Honoraires professionnels	8 000 \$
Loyer	19 500 \$
Communication	5 000 \$
Fournitures de bureau et informatique	9 700 \$
Publicité	1 500 \$
Équipements forestiers	800 \$
Formation	800 \$
SIGGA – Entretien et modernisation	5 000 \$
Transfert de connaissances	20 000 \$
Certification	15 000 \$
Charges (intérêts, frais bancaires, administration, cotisations, location, taxes)	2 400 \$
Immobilisations	5 000 \$
TOTAL DES DÉPENSES	3 220 344 \$
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	122 800 \$

AGENCE RÉGIONALE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DE LA GASPÉSIE-LES-ILES (AFOGIM)

États financiers
au 31 mars 2019

Rapport de l'auditeur indépendant	2 à 4
États financiers	
Résultats	5
Évolution de l'actif net	6
Flux de trésorerie	7
Bilan	8
Notes complémentaires	9 à 14
Autres renseignements	15

abca

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux administrateurs de
**AGENCE RÉGIONALE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES
DE LA GASPÉSIE-LES-ÎLES (AFOGIM)**

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de AGENCE RÉGIONALE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DE LA GASPÉSIE-LES-ÎLES (AFOGIM) (« l'organisme »), qui comprennent le bilan au 31 mars 2019, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences possibles du problème décrit dans la section «Fondement de l'opinion avec réserve» de notre rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mars 2019, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion avec réserve

L'organisme tire des produits de contributions des industriels et autres contributions dont il n'est pas possible d'auditer l'intégralité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre audit de ces produits s'est limité aux montants inscrits dans les comptes de l'organisme et nous n'avons pas pu déterminer si des ajustements pourraient devoir être apportés aux montants des produits de contributions des industriels et autres contributions, de l'insuffisance des produits par rapport aux charges et des flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement pour l'exercice terminé le 31 mars 2019, de l'actif à court terme et de l'actif net au 31 mars 2019.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT (suite)

Informations autres que les états financiers et le rapport de l'auditeur sur ces états

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent du rapport des activités de l'organisme, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilité de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT (suite)

- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.


Alphonse Bernard inc.¹

Carleton-sur-Mer (Québec)
Le 14 juin 2019

¹ Par Alphonse Bernard, FCPA auditeur, FCA

**AGENCE RÉGIONALE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DE LA
GASPÉSIE-LES-ÎLES (AFOGIM)**

RÉSULTATS

de l'exercice terminé le 31 mars 2019

	2019	2018
	\$	\$
PRODUITS		
Subventions - Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs		
Programmes d'aide à la mise en valeur des forêts privées - régulier	1 981 678	1 979 275
Programmes d'aide à la mise en valeur des forêts privées - supplémentaire (note 11)	739 060	
Programme mobilisation des bois		447 253
Autres contributions	32 064	20 395
Contributions - Industriels	163 940	240 516
Pénalités à la suite de la vérification opérationnelle	2 107	519
Revenus d'intérêts (note 11)	84 281	2 534
Transport de plants hors région	2 960	2 079
Autres	2 025	588
	3 008 115	2 693 159
CHARGES		
Aides financières		
Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées - régulier	1 969 660	1 793 311
Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées - supplémentaire	813 866	
Programme mobilisation des bois		449 175
Programme récupération Arthur		49 529
Vérification opérationnelle (annexe A)	107 297	93 463
Services techniques (annexe B)	32 096	37 927
Charges pour l'exploitation de la corporation (annexe C)	126 040	138 720
Certification		21 175
Transfert de connaissances	28 327	11 000
Transport de plants hors région	2 959	2 079
	3 080 245	2 596 379
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS PAR RAPPORT AUX CHARGES	(72 130)	96 780

**AGENCE RÉGIONALE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DE LA
GASPÉSIE-LES-ÎLES (AFOGIM)**

ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

de l'exercice terminé le 31 mars 2019

Actif net	Investi en <u>immobilisations</u>	Non <u>affecté</u>	2019	2018
	\$	\$	\$	\$
SOLDE, début de l'exercice	11 041	418 042	429 083	332 303
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	<u>(2 223)</u>	<u>(69 907)</u>	<u>(72 130)</u>	96 780
SOLDE, fin de l'exercice	<u>8 818</u>	<u>348 135</u>	<u>356 953</u>	<u>429 083</u>

**AGENCE RÉGIONALE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DE LA
GASPÉSIE-LES-ÎLES (AFOGIM)**

FLUX DE TRÉSORERIE

de l'exercice terminé le 31 mars 2019

	2019	2018
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(72 130)	96 780
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Dotation aux amortissements - immobilisations corporelles	2 177	2 585
Dotation aux amortissements - immobilisations incorporelles	46	66
	(69 907)	99 431
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement (note 3)	(800 700)	4 966 226
	(870 607)	5 065 657
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations corporelles		(660)
Variation des placements temporaires	300 000	100 000
Acquisition de placements	(3 686 000)	
	(3 386 000)	99 340
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS		
DE TRÉSORERIE	(4 256 607)	5 164 997
ENCAISSE (DÉCOUVERT BANCAIRE), début de l'exercice	5 091 309	(73 688)
ENCAISSE, fin de l'exercice	834 702	5 091 309

**AGENCE RÉGIONALE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DE LA
GASPÉSIE-LES-ÎLES (AFOGIM)**

BILAN

au 31 mars 2019

	2019	2018
	\$	\$
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	834 702	5 091 309
Dépôt à terme, encaissé au cours de l'exercice		300 000
Débiteurs (note 4)	86 440	85 518
Frais payés d'avance	3 868	2 810
Placements encaissables au cours du prochain exercice (note 5)	<u>1 300 000</u>	
	<u>2 225 010</u>	<u>5 479 637</u>
ACTIF À LONG TERME		
Placements (note 5)	2 386 000	
Immobilisations corporelles (note 6)	8 711	10 888
Actifs incorporels (note 7)	<u>107</u>	<u>153</u>
	<u>2 394 818</u>	<u>11 041</u>
	<u>4 619 828</u>	<u>5 490 678</u>
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Créditeurs (note 9)	115 935	175 595
Apports reportés réalisables au cours du prochain exercice (note 10)	<u>1 189 959</u>	<u>1 074 621</u>
	<u>1 305 894</u>	<u>1 250 216</u>
PASSIF À LONG TERME		
Apports reportés (note 10)	<u>2 956 981</u>	<u>3 811 379</u>
	<u>4 262 875</u>	<u>5 061 595</u>
ACTIF NET		
Actif net investi en immobilisations	8 818	11 041
Actif net non affecté	<u>348 135</u>	<u>418 042</u>
	<u>356 953</u>	<u>429 083</u>
	<u>4 619 828</u>	<u>5 490 678</u>

ENGAGEMENT (note 12)

Pour le conseil d'administration :

_____, administrateur

_____, administrateur

**AGENCE RÉGIONALE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DE LA
GASPÉSIE-LES-ÎLES (AFOGIM)**
NOTES COMPLÉMENTAIRES
au 31 mars 2019

1. STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'organisme, dont le fonctionnement est régi par les articles 335 à 354 du code civil, sous réserve des dispositions inconciliables du chapitre III de la Loi sur les forêts CL.R.Q.F4.11 et de son règlement intérieur, a pour objet, dans une perspective d'aménagement durable, d'orienter et de développer la mise en valeur des forêts privées des M.R.C. d'Avignon, de Bonaventure, de la Haute-Gaspésie, de la Côte-de-Gaspé, du Rocher-Percé et de l'agglomération des Îles-de-la-Madeleine. L'organisme est un organisme à but non lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers ont été dressés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, et comprennent les principales méthodes comptables suivantes :

Comptabilisation des produits

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les apports reçus à titre de dotation sont constatés à titre d'augmentations directes de l'actif net.

Les produits de contributions sont comptabilisés lorsqu'il existe des preuves convaincantes d'un accord, que les services sont rendus au client, que le prix est déterminé ou déterminable et que l'encaissement est raisonnablement assuré.

Les pénalités sont constatées à titre de produits lorsqu'elles sont reçues ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les revenus d'intérêts sont comptabilisés selon la comptabilité d'exercice.

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur les montants de l'actif et du passif comptabilisés et sur la présentation des éléments d'actif et de passif éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants comptabilisés des produits et des charges au cours de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer des résultats estimatifs. Les principales estimations portent sur la durée de vie utile des immobilisations corporelles et des actifs incorporels amortissables.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement dégressif aux taux annuels suivants :

	Taux
Équipement spécialisé - GPS	20 %
Matériel informatique et équipements	20 %

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Actifs incorporels

Les actifs incorporels sont comptabilisés au coût. Ils sont amortis en fonction de leur durée de vie utile respective selon la méthode de l'amortissement dégressif au taux de 30 %.

Instruments financiers

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations qui ne sont pas conclues dans des conditions de concurrence normale. Il évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs financiers au coût après amortissement à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif, qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de juste valeur sont comptabilisées dans les résultats.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des dépôts à terme et des débiteurs.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent du découvert bancaire, de l'emprunt bancaire et des créditeurs.

Dépréciation

Les actifs financiers évalués au coût sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications d'une possible dépréciation. L'organisme détermine s'il y a eu un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs de l'actif financier. Si c'est le cas, elle réduit la valeur comptable de l'actif à la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus de l'actif ou au prix qu'il pourrait obtenir de la vente de l'actif à la date de clôture selon le plus élevé des deux montants. Le montant de réduction de valeur est comptabilisé aux résultats. La moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration, sans être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Cette reprise est comptabilisée aux résultats.

Coûts de transaction

L'organisme comptabilise ses coûts de transactions aux résultats de l'exercice où ils sont engagés. Cependant, les coûts de transaction relatifs à des instruments financiers évalués ultérieurement au coût après amortissement sont présentés en réduction de la valeur comptable de l'actif ou du passif financier et comptabilisés aux résultats sur la durée de l'instrument en vertu de la méthode du taux d'intérêt linéaire.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie de l'organisme sont composés de l'encaisse, du découvert bancaire représentant les chèques en circulation et des instruments financiers très liquides ayant une échéance initiale de trois mois ou moins.

Dépréciation d'actifs à long terme

Les actifs à long terme sont soumis à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

**AGENCE RÉGIONALE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DE LA
GASPÉSIE-LES-ÎLES (AFOGIM)**
NOTES COMPLÉMENTAIRES
au 31 mars 2019

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Ventilation des charges

Les charges de fonctionnement et les charges relatives aux différentes activités sont ventilées en fonction de différents critères de façon à répondre aux exigences des différents partenaires et donner une image la plus juste de l'utilisation des ressources. Les charges de salaires et charges sociales sont ventilés en fonction des heures travaillées et la charge de loyer est ventilée en fonction de l'espace occupé.

3. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES À L'ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

La variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement se détaille ainsi :

	2019	2018
	\$	\$
Débiteurs	(922)	(38 652)
Frais payés d'avance	(1 058)	(622)
Créditeurs	(59 660)	119 500
Apports reportés	(739 060)	4 886 000
	<u>(800 700)</u>	<u>4 966 226</u>

4. DÉBITEURS

	2019	2018
	\$	\$
Comptes clients		709
Contributions des industriels à recevoir	25 988	50 779
Intérêts à recevoir	51 977	563
Subventions à recevoir		25 125
Taxes à la consommation	8 475	8 342
	<u>86 440</u>	<u>85 518</u>

Au 31 mars 2019, 47 % des contributions sont à recevoir de deux industriels (2018 - 62 % à recevoir de deux industriels).

5. PLACEMENTS

	2019	2018
	\$	\$
Certificats de placement garanti, intérêts aux taux de 2,55 % à 3,25 %, échéant en juin 2019, 2020, 2021 et 2022	3 686 000	
Portion encaissable au cours du prochain exercice	(1 300 000)	
	<u>2 386 000</u>	

**AGENCE RÉGIONALE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DE LA
GASPÉSIE-LES-ÎLES (AFOGIM)**
NOTES COMPLÉMENTAIRES
au 31 mars 2019

6. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	
	\$	\$	2019	2018
	\$	\$	\$	\$
Équipement spécialisé - GPS	28 046	25 920	2 126	2 658
Matériel informatique et équipements	53 152	46 567	6 585	8 230
	<u>81 198</u>	<u>72 487</u>	<u>8 711</u>	<u>10 888</u>

7. ACTIFS INCORPORELS

	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	
	\$	\$	2019	2018
	\$	\$	\$	\$
Logiciels	32 012	31 905	107	153

8. FACILITÉ DE CRÉDIT

L'organisme dispose d'un emprunt bancaire d'un montant autorisé de 400 000 \$, portant intérêts au taux préférentiel et renouvelable annuellement.

9. CRÉDITEURS

	2019	2018
	\$	\$
Comptes fournisseurs et frais courus	92 802	155 576
Salaires et contributions	15 313	15 566
Sommes à remettre à l'État	7 820	4 453
	<u>115 935</u>	<u>175 595</u>

**AGENCE RÉGIONALE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DE LA
GASPÉSIE-LES-ÎLES (AFOGIM)**
NOTES COMPLÉMENTAIRES
au 31 mars 2019

10. APPORTS REPORTÉS

Les apports reportés de fonctionnement représentent un financement affecté destiné à couvrir les charges de fonctionnement des exercices subséquents.

	<u>2019</u>	<u>2018</u>
	\$	\$
Solde, début de l'exercice	4 886 000	
Montants reçus pour les prochains exercices		4 886 000
Moins : montants constatés à titre de produits de l'exercice	(739 060)	
	4 146 940	4 886 000
Portion réalisable au cours du prochain exercice	(1 189 959)	(1 074 621)
Solde, fin de l'exercice	<u>2 956 981</u>	<u>3 811 379</u>

11. REVENUS D'INTÉRÊTS

En vertu de la convention signée avec le Ministre des forêts, de la faune et des parcs et couvrant la subvention pour le programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées - supplémentaire, les revenus d'intérêts générés par cette subvention doivent être utilisés aux fins du programme. Au 31 mars 2019, des montants de 74 806 \$ des revenus d'intérêts et 739 060 \$ de la subvention ont été utilisés pour couvrir les dépenses effectuées pour le programme de 813 866 \$.

12. ENGAGEMENT

Bail

L'organisme s'est engagé, d'après un bail pour la location d'espaces de bureaux échéant en février 2020, à verser une somme de 15 689 \$. Les paiements minimums exigibles au cours du prochain exercice s'établissent à 15 689 \$.

**AGENCE RÉGIONALE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DE LA
GASPÉSIE-LES-ÎLES (AFOGIM)**
NOTES COMPLÉMENTAIRES
au 31 mars 2019

13. INSTRUMENTS FINANCIERS

Risques et concentrations

L'organisme, par le biais de ses instruments financiers, est exposé à divers risques. L'analyse suivante indique l'exposition de l'organisme aux risques à la date du bilan, soit au 31 mars 2019 :

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'une entité éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. L'organisme est exposé à ce risque principalement en regard à ses crédetes.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. Les principaux risques de crédit pour l'organisme sont liés à ses débiteurs. L'organisme évalue de façon continue les comptes clients, les contributions des industriels et les subventions à recevoir sur la base des montants qu'il a la quasi-certitude de recevoir.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de variations du prix de marché. Le risque de marché inclut trois types de risque : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix autre. L'organisme est principalement exposé au risque de taux d'intérêt.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt du marché. L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent l'organisme à un risque de juste valeur.

**AGENCE RÉGIONALE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DE LA
GASPÉSIE-LES-ÎLES (AFOGIM)**
de l'exercice terminé le 31 mars 2019

VÉRIFICATION OPÉRATIONNELLE

ANNEXE A

	<u>2019</u>	<u>2018</u>
	\$	\$
Salaires et charges sociales	87 128	71 328
Charges locatives	5 911	5 683
Déplacements	9 723	11 433
Équipements forestiers	897	577
Fournitures de bureau	1 332	1 300
Télécommunications	2 306	3 142
	<u>107 297</u>	<u>93 463</u>

SERVICES TECHNIQUES

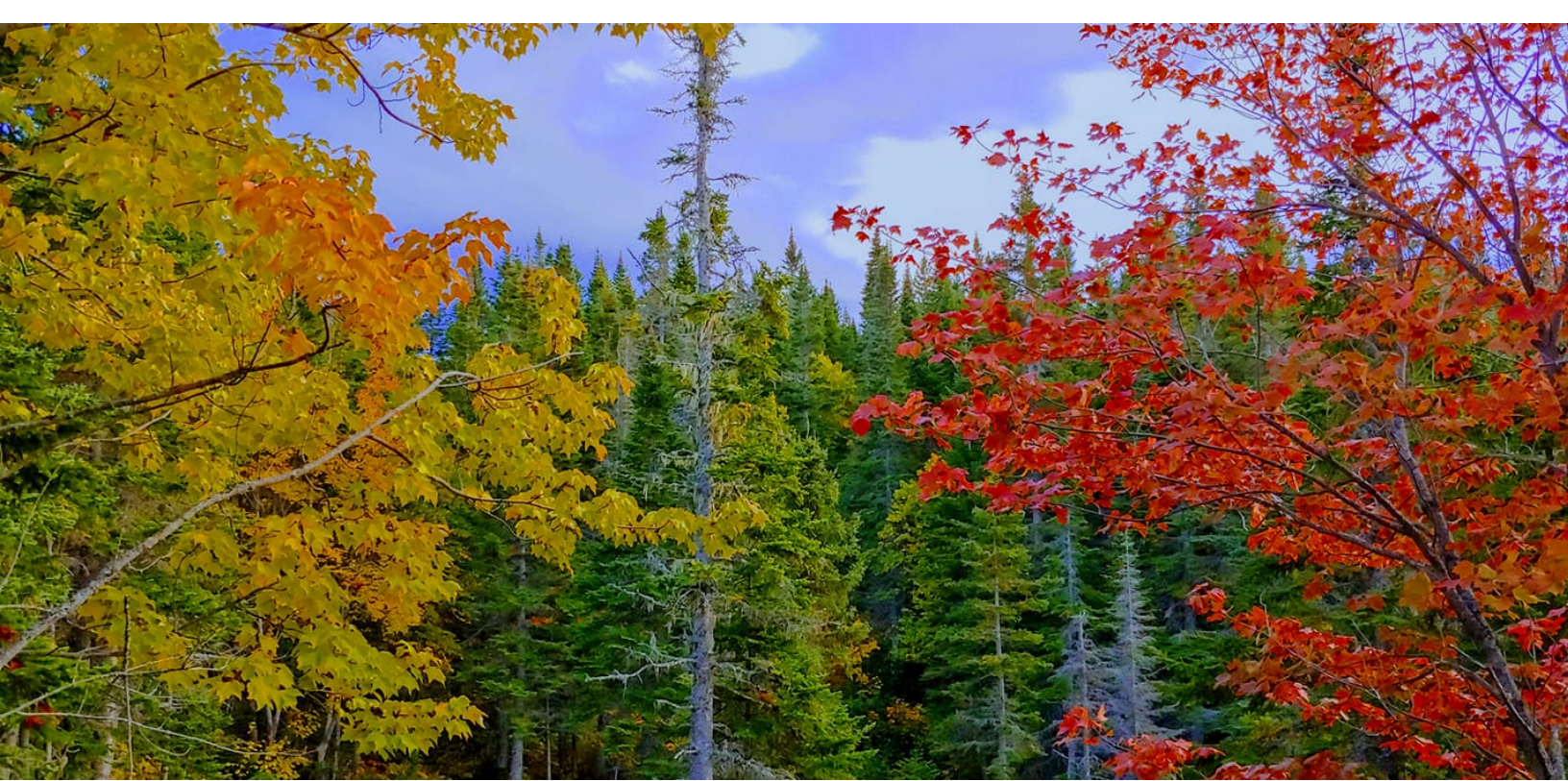
ANNEXE B

	<u>2019</u>	<u>2018</u>
	\$	\$
Salaires et charges sociales	24 000	19 315
Sous-traitance		10 069
Charges locatives	3 650	4 007
Déplacements	2 032	2 175
Formation		45
Fournitures de bureau	1 684	1 039
Télécommunications	730	1 277
	<u>32 096</u>	<u>37 927</u>

CHARGES POUR L'EXPLOITATION DE LA CORPORATION

ANNEXE C

	<u>2019</u>	<u>2018</u>
	\$	\$
Salaires et charges sociales	89 145	94 890
Assurances	5 121	5 088
Charges locatives	9 151	10 098
Déplacements	3 468	2 821
Entretien du logiciel informatique	3 995	12 584
Fournitures de bureau	3 035	2 870
Intérêts et frais bancaires	1 033	572
Publicité et commandites	293	943
Services professionnels	7 061	4 740
Taxes d'affaires	34	34
Télécommunications	997	1 186
Autres dépenses	484	243
Dotation aux amortissements - immobilisations corporelles	2 177	2 585
Dotation aux amortissements - immobilisations incorporelles	46	66
	<u>126 040</u>	<u>138 720</u>



172, BOULEVARD PERRON EST
NEW RICHMOND (QUÉBEC) G0C 2B0
COURRIEL : [INFO@AFOGIM.COM](mailto:info@afogim.com)
SITE INTERNET : [WWW.AFOGIM.COM](http://www.afogim.com)